

COUR D'APPEL DE PARIS

Première présidence

Paris, le 14 janvier 2021

**Le premier président
de la Cour d'appel de PARIS**

OBJET : Discours prononcé par le premier président de la Cour d'appel de PARIS, à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée du jeudi 14 janvier 2021

**Monsieur le Président du Sénat,
Madame la vice-présidente de l'Assemblée Nationale,
Madame la Directrice de Cabinet de Monsieur le Garde des Sceaux,
Monsieur la première présidente de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près la Cour de cassation,
Madame la procureure générale près la Cour des comptes,
Madame la Maire de Paris, représentée par son adjoint,
Monsieur le président de la cour administrative d'appel de Paris,
Madame la Défenseure des droits, représentée par son adjointe,
Madame la Contrôleure générale des lieux de privation de liberté,
Mesdames et Messieurs les chefs de cour,
Monsieur le président du tribunal administratif de Paris,
Monsieur le secrétaire général adjoint du ministère de la justice,
Monsieur l'Inspecteur général de la Justice,
Mesdames et Messieurs les directeurs de l'administration centrale du
ministère de la justice,
Monsieur le président du conseil de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la
Cour de cassation,
Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Paris,
Madame la Bâtonnière élue,
Monsieur le président de la commission nationale consultative des droits de
l'homme et ancien bâtonnier de Paris,
Mesdames et Messieurs les chefs de juridiction du ressort de la cour d'appel de
Paris,
Mesdames et Messieurs les présidents des tribunaux de commerce et des conseils
de prudhommes,
Messieurs les directeurs de la police nationale, de la police judiciaire et de la
gendarmerie nationale,**

**Mesdames et Messieurs représentant toutes les hautes autorités civiles et militaires,
Mesdames et Messieurs,
Mes chers collègues,**

La Cour, par ma voix, tient à vous remercier tout particulièrement de votre présence à notre audience solennelle, dans un contexte sanitaire imposant la plus grande prudence et qui nous a conduit à devoir limiter drastiquement nos invitations.

Rendre compte de l'activité de l'année écoulée, comme nous le prescrit le code de l'organisation judiciaire, relève quasiment de l'impossible, tant cette année 2020 aura été rude, difficile, sombre et anxiogène pour nous tous.

Il me revient, au préalable de saluer ici, la mémoire de Mme COLLN, greffier du tribunal judiciaire de Créteil emportée en avril dernier, en même temps que ses deux frères, du coronavirus, et celle de M. Maurice TRUFFERT, magistrat à titre temporaire affecté au tribunal judiciaire de Paris, décédé du COVID 19, le jour de son anniversaire et de son départ en retraite.

Les hommages qui leur ont été rendus ont été émouvants, et nous ont rappelé la mission première qui était la nôtre, visant à préserver en cette période de crise sanitaire la santé des personnels, en maintenant, autant que faire se peut, l'activité juridictionnelle.

Mais comment ne pas évoquer, tant lors du premier confinement qu'à l'automne dernier, l'extrême préoccupation qui a été la nôtre, d'avoir vu tant de magistrats et d'agents du greffe atteints par le Covid 19, parfois au sein d'un même service, et pour certains d'entre eux, hospitalisés en urgence, et ayant mené avec courage, un combat contre la maladie, durant de longues semaines.

Qu'il me soit permis, à cet instant, de remercier les équipes de l'Hotel Dieu, lesquelles, au terme d'un protocole passé par la première présidence, avec l'antenne COVISAN de cet hôpital, ont accueilli quotidiennement, avec autant de discrétion que d'efficacité, l'ensemble des personnels de la cour d'appel de Paris et de la Cour de cassation, pour lesquels un dépistage était urgent, en ayant fourni, dans la plus parfaite confidentialité et dans des délais très brefs, les résultats des tests.

Il me revient également d'adresser nos remerciements, à l'Agence Régionale de Santé Ile de France qui s'est rendue sur site et a validé, durant le

confinement du printemps dernier, tous nos protocoles sanitaires, sans oublier de remercier les équipes du SAR qui ont travaillé sans relâche aux côtés des chefs de Cour pour doter l'ensemble des personnels, de Paris à Auxerre, de tous les équipements de protection et s'être surpassés dans la gestion de crise, en étant des interlocuteurs unanimement appréciés des juridictions, des organisations professionnelles de magistrats et de fonctionnaires et de la Chancellerie.

C'est donc, dans le contexte dont chacun se souvient, que le 15 mars dernier, les plans de continuation d'activité ont été déclenchés, selon les directives de Mme la ministre de la justice, Garde des Sceaux.

S'en est suivie une période complexe où il a fallu tout à la fois, assurer le contentieux de la liberté dans l'intégralité de ses composantes, tant pour les détenus que les étrangers ou les personnes hospitalisées sans leur consentement, gérer les urgences de la chambre de l'instruction, au pôle correctionnel, à la chambre de l'application des peines, répondre aux inquiétudes légitimes des personnels, et assurer la continuité du service public de la justice, en application d'ordonnances publiées à l'occasion de l'état d'urgence sanitaire, certaines ayant fait consensus, d'autres ayant donné lieu à de vives tensions au sein des juridictions, jusqu'à ce que la Cour de cassation dise le droit, suite au pourvoi formé contre un arrêt de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris.

Mme la première présidente de la Cour de cassation, Monsieur le procureur général, soyez vivement remerciés, et je crois pouvoir le dire, en la présence amicale du président de la conférence des premiers présidents, et en leur nom, pour la rapidité avec laquelle la chambre criminelle s'est prononcée en ayant veillé à diffuser immédiatement, des fiches explicatives qui ont été vivement appréciées, tant elles nous permettaient d'y voir clair, après ces quelques semaines de confusion.

Sans vous imposer un commentaire, par trop fastidieux de l'activité de la cour d'appel résumée dans la plaquette mise à votre disposition, le trait rouge qui accompagne, chaque graphique, permet d'avoir une vision linéaire du nombre des affaires en cours, dans la plupart des domaines.

Que relève-t-on essentiellement ?

- Le nombre des affaires en cours dans toute la sphère civile est stable, avec une baisse de 25% des affaires nouvelles ;**

- **Une baisse significative des affaires en cours, au pôle social, alors que la médiation y a pris toute sa place, avec une permanence des médiateurs à toutes les audiences, et un nombre croissant de mesures prononcées ;**
- **Une baisse des affaires en cours au pôle économique et commercial ;**
- **Une chambre commerciale internationale qui a pu maintenir son rang, grâce à la visioconférence et, garantir, en ces temps de BREXIT, l'attractivité de la place judiciaire de Paris, et en mettant la dernière main au guide pratique de procédure rédigé en langue française et anglaise ;**
- **Une baisse des saisines en matière d'appels JLD concernant les étrangers ;**
- **Une baisse des affaires en attente de jugement, au pôle correctionnel, à la chambre de l'application des peines ;**
- **Une baisse des procès en attente, en matière de terrorisme ;**
- **Qui pourrait en douter un instant, avec trois procès d'attentats terroristes jugés durant le dernier trimestre ? Cet objectif apparaissait quasiment hors d'atteinte, en mai dernier. Or, grâce aux efforts de tous, magistrats et personnels de greffe, efforts qui méritent d'être salués, tant la période a été compliquée, les procès des attentats de Villejuif, de l'attentat du Thalys et des attentats de janvier 2015 (Charlie-Hebdo / Montrouge / Hyper Cacher), ont été menés à leur terme, avec des commentaires ayant salué la qualité du verdict, cher premier président de chambre !**

Les points de vigilance, maintenant :

- **Des difficultés récurrentes au pôle famille, malgré les efforts déployés, nécessitant un renforcement des moyens, pour compenser des départs en retraite intervenant plus tôt qu'initialement prévus, phénomène qui semble s'amplifier, à la lumière de la crise sanitaire que nous traversons ;**
- **Une surchauffe à la chambre de l'instruction, liée au contentieux exponentiel des appels de refus de mise en liberté durant le premier**

confinement qui a rendu totalement impossible pendant trois mois, l'audiencement d'appels sur le fond, tant le stress de ne pouvoir traiter ces appels urgents dans les délais prescrits par la loi, a été permanent, m'ayant conduit à solliciter un appel à candidatures, au sein de la cour, pour venir au soutien de la chambre de l'instruction ;

- **Là encore, je souhaite exprimer à celles et ceux qui se sont portés volontaires pour traiter ces milliers d'appels supplémentaires, toute ma gratitude pour avoir ainsi permis de relever le défi, alors que les débats étaient particulièrement âpres et que des audiences ayant débuté à 9 heures du matin, pouvaient se terminer à 23 heures !**
- **L'enjeu qui s'est cristallisé autour de la chambre de l'instruction a donc généré un stock en forte hausse, nuancé depuis septembre dernier, par la création rendue possible d'une huitième formation de la chambre de l'instruction, dédiée aux procédures de criminalité organisée et aux affaires de stupéfiants en provenance des tribunaux judiciaires de Bobigny et de Créteil, liées aux trafics démantelés par les services de police, de gendarmerie et des douanes, à partir des aéroports d'ORLY et de ROISSY.**

Cette création de chambre n'a été rendue possible, qu'à l'issue du dialogue de gestion constructif noué avec la direction des services judiciaires, laquelle a pu mesurer la tendance haussière de l'activité JIRS criminalité organisée amplifiée par la création de la JUNALCO, juridiction nationale de lutte contre la criminalité organisée, positionnée au tribunal judiciaire de Paris. Or comme les chefs de cour ne cessent de le souligner, l'activité de lutte contre le crime organisé dans les juridictions spécialisées a un impact immédiat à la chambre de l'instruction, impact qui n'avait jamais été véritablement analysé auparavant. C'est ainsi que nous escomptons, une consolidation des effectifs, tant pour les magistrats que pour le greffe, en 2021, cher directeur des services judiciaires.

Autres points de vigilance :

- **Une hausse des affaires d'assises de droit commun, même si les procès ont repris très vite, dans l'ensemble du ressort, après la fin du premier confinement ;**
- **Un regard attentif à l'évolution de l'activité des tribunaux de commerce et des conseils de prudhommes, en fonction de la situation économique, de celles des entreprises et de celle de l'emploi. Je crois pouvoir dire,**

chers présidents des juridictions consulaires et des conseils de prudhommes, qu'avec la multiplication de nos échanges par visioconférence et notre mutuelle liberté de ton pour évoquer de manière pragmatique, les difficultés à traiter, nous avons su ensemble construire un dialogue qui nous a rendu les uns plus proches des autres, avec ce sentiment d'appartenir vraiment à une même communauté judiciaire. La crise, le confinement, les critiques auront au moins, permis de resserrer les liens.

Avant de nous projeter dans un avenir que nous espérons plus léger, il m'apparaît indispensable d'expliquer ces données globalement positives de l'activité de la cour d'appel qui a permis de garantir un haut niveau de performance.

Si la baisse des affaires nouvelles liée à un ralentissement de l'activité des tribunaux judiciaires a permis d'éviter le tsunami tant redouté, la performance tient en grande partie, dans la sphère civile, à la parfaite réussite de la procédure sans audience, prévue par l'une des ordonnances du 25 mars 2020, portée par la direction des affaires civiles et du sceau.

Alors que d'aucuns croyaient la Justice en panne, nous avons su Monsieur le Bâtonnier de Paris, ouvrir une négociation permettant la mise en place de ce dispositif, avec l'engagement de ne faire vivre ce fameux article 8 que le temps de l'état d'urgence sanitaire du printemps dernier, et de vous garantir, par la même sauf quelques exceptions, la reprise des audiences de plaidoirie, dès le mois de juin 2020.

Nous avons négocié intensément avec la volonté partagée d'aboutir et j'ai chargé, parallèlement, nos présidents des tribunaux judiciaires de Paris, Bobigny, Créteil, Evry, Meaux, Melun, Fontainebleau, Sens et Auxerre d'entreprendre les mêmes démarches avec tous les Barreaux du ressort en se rapprochant de leurs Bâtonniers, dans ce même esprit de dialogue, à la recherche de solutions pragmatiques, pour permettre d'éviter des renvois massifs, dès lors que les parties y consentaient.

Merci infiniment Monsieur le Bâtonnier, d'avoir permis à la « PSA » de prendre son envol, puisqu'avec les dossiers déjà en délibéré et cette procédure au caractère assurément circonscrit dans le temps, c'est pas moins de 6000 arrêts civils qui ont pu être rendus entre le 16 mars 2020 et juillet dernier.

Merci également à vous, Monsieur le Directeur de greffe, de vous être impliqué résolument dans la mise en place de ce dispositif dont l'organisation parfaite a été saluée par les avocats ayant recouru à la PSA qui en ont apprécié la simplicité, la fluidité et la qualité de l'accueil.

Sachez, Monsieur le Bâtonnier, que grâce à cet accord de principe, le greffe, dès la fin du confinement, a mis à profit le temps d'audience ainsi libéré, pour rattraper le retard accumulé dans les 55 chambres civiles de la cour et traiter en quelques semaines, les milliers de messages RPVA, en souffrance.

Ce souci de prise en compte des préoccupations légitimes exprimées par les uns et les autres, cette fluidité très vite retrouvée, sans surcharge d'activité, cette envie commune de reprendre au plus vite, une activité juridictionnelle, sans générer des retards qui auraient été vraiment incompris, a conduit magistrats et fonctionnaires de la cour d'appel de Paris à accepter, de manière unanime, de travailler une semaine de plus, avant les congés d'été, ce qui a permis, là encore, de fixer des urgences, d'éviter des renvois trop lointains, bref de piloter intelligemment, tant au civil qu'au pénal, tant en correctionnelle qu'aux assises.

Cette volonté de négociation, entre la magistrature et le Barreau, s'est intensément développée, Mesdames et Messieurs les Bâtonniers, dès cet automne, à l'occasion de la refonte complète des pôles de compétence spécialisés de la cour d'appel de Paris, qui est entrée en application le 1^{er} janvier 2021, avec une signalétique nouvelle dans l'ensemble du Palais de Justice.

S'il n'est pas question ici d'assommer notre prestigieux auditoire avec cette réorganisation qui a répondu à la volonté de rendre notre organisation plus lisible et plus cohérente, elle nous a permis de proposer à tous nos amis Bâtonniers de désigner, au sein de leurs barreaux respectifs, les avocats référents, pour le pôle de l'urgence civile et des libertés, le pôle civil, le pôle famille et du droit international privé, le pôle économique et commercial, le pôle social, le pôle correctionnel, le pôle assises et la chambre de l'instruction, afin d'instaurer un dialogue entre magistrats spécialisés dans ces différents contentieux et avocats référents, avec la présence des directeurs de service de greffe.

Notre satisfaction commune est d'avoir vu ces réunions de travail se mettre en place, dans les différents pôles, ce qui a déjà permis de réfléchir activement aux contours d'un circuit de l'urgence, au pôle famille de la cour d'appel et à aboutir à un projet d'accord sur la dématérialisation des échanges entre la

chambre de l'instruction, le parquet général et les avocats, avec un recours étendu à la plate-forme PLEX.

Le projet de protocole est en cours de validation par les différents conseils de l'Ordre mais la qualité de notre négociation avec les barreaux du ressort, menée là encore, à son terme, laisse présager un accord global d'ici le mois prochain.

Et comme il faut toujours mettre la barre plus haut, c'est en décembre dernier, et à votre initiative, monsieur le Bâtonnier de Paris que nous avons pu organiser notre première réunion de travail préparatoire au procès des attentats du 13 novembre 2015 qui est l'enjeu majeur, pour la Cour d'appel de Paris, en 2021.

Monsieur le Bâtonnier, c'est en raison même des avancées concrètes et du partenariat vivant que nous sommes parvenus à bâtir, au cours de cette année, tant avec le barreau de Paris qu'avec les barreaux du ressort, en raison de cette main tendue de part et d'autre, si porteuse d'avenir, de ces signaux forts qui se sont multipliés, malgré la crise sanitaire et ses ravages, que les chefs de cour ont souhaité vous inviter à prendre la parole, dans le cadre de cette audience solennelle, juste après les réquisitions de Mme la procureure générale.

Mme la Bâtonnière élue, chère Julie COUTURIER, brillamment élue en décembre dernier, ancienne présidente talentueuse de l'association « droit et procédure », la voie est donc toute tracée pour janvier 2022...

Revenons donc au procès dit « V13 ».

C'est donc avec la présence active des avocats référents tant en partie civile qu'en défense, celle du procureur de la République antiterroriste et de Monsieur le Bâtonnier que les chefs de cour ont pu fournir nombre d'informations qui étaient attendues et qui ont été communiquées, dans la plus grande transparence, alors que nous avons déjà pu bénéficier d'un premier retour d'expérience du procès des attentats de janvier 2015.

Il a été possible de diffuser les premières images virtuelles de cette très grande salle d'audience qui apparaissent à l'instant, à l'écran, salle d'audience qui pourra accueillir 550 personnes, grâce aux efforts des équipes de l'APIJ pour mener à bien ce chantier, dans un délai contraint.

Les quelques illustrations qui défilent devant notre auditoire, vous permettent d'apprécier ce qui sera certainement, l'une des plus grandes salles d'audience jamais édifiées dans un Palais de Justice.

Aux nostalgiques de la vie bourdonnante et tourbillonnante du Palais Cité, je puis affirmer que la nostalgie ne sera plus ce qu'elle était ...

En effet, ce procès assurément hors normes, prévu pour une durée de près de huit mois, avec 1700 parties civiles, impactera le quotidien du Palais Cité, avec de nombreuses salles d'audience, jusque-là mises en sommeil du fait du chantier, de nouveau en activité, dont la prestigieuse salle des Criées qui sera mise à disposition de la presse pour suivre les débats et une salle de formation du SAR également dédiée à la presse, et qui portera, avec l'accord de son épouse, le nom de notre ami, Eric NEGRON, ancien premier président de la cour d'appel d'Aix en Provence, décédé le 31 mars dernier, et qui avait été dans le passé, coordonnateur du SAR de Paris.

Sans être trop long, je tiens à remercier d'ores et déjà, la préfecture de police, la région de gendarmerie Ile de France, le commandement militaire du Palais de justice, l'APIJ, le BIJPAC, le secrétariat général du ministère de la justice et la DSJ, le SAR et la Questure pour leur mobilisation constante, depuis des mois et des mois, à garantir le bon déroulement de ce procès, dans tous ces aspects.

Une mention spéciale à la Direction des affaires criminelles et des grâces qui a constamment soutenu le projet de WEB Radio que nous avons porté avec conviction, dispositif ayant désormais valeur législative, avec la création de ce nouvel article 802-3 du code de procédure pénale tel qu'issu de la loi du 24 décembre 2020, lequel permettra aux parties civiles, compte-tenu de la longueur des débats et face à l'impossibilité qui pourrait être la leur, d'y assister, de pouvoir les suivre, à leur domicile, en très léger différé, sur internet, au moyen d'un code d'authentification.

Je souhaite, à cet instant m'adresser à toutes les présidentes et tous les présidents des tribunaux judiciaires du ressort, pour vous remercier du travail titanesque accompli tout au long de l'année passée, fin de semaine compris, en ayant géré avec maîtrise et sang-froid, avec autant d'intelligence que d'engagement personnel, cette crise sans précédent, au seul service de l'institution judiciaire.

J'adresse, à ce titre, mes amicales pensées à Bertrand MENAY et à Karine GONNET qui ont jusque fin décembre dernier présidé les tribunaux judiciaires de Meaux et de Fontainebleau, avec la gestion ô combien délicate du Mesnil-Amelot, pour l'un et le cluster survenu en mars dernier pour l'autre, au sein de la juridiction.

Je me réjouis sincèrement de les voir connaître une magnifique progression professionnelle, M. MENAY en rejoignant la présidence du TJ de Versailles, Mme GONNET, celle de Fort de France.

Merci infiniment au Conseil supérieur de la magistrature d'avoir veillé à ce qu'il n'y ait pas un jour d'intérim dans ces deux juridictions, puisque nous avons le plaisir de voir succéder à nos deux collègues, Catherine MATHIEU qui rejoint la présidence du TJ de Meaux, après avoir brillamment réussi à la DSJ – et ce n'est ni l'ancien ni l'actuel directeur qui me démentiront, et Fanny LAINE qui après avoir été secrétaire générale du TJ de Meaux et qui sait donc ce que difficulté veut dire, a été installée en qualité de présidente du TJ de Fontainebleau, dès le 4 janvier dernier.

De manière plus personnalisée :

M. le président du TJ de Paris, nous avons su nouer grâce à nos échanges quasi-quotidiens, des relations d'une exceptionnelle densité. Je sais donc que la situation des effectifs du siège vous préoccupe et que le « ratio », comme on dit entre siège et parquet qui devrait être de trois pour un, ne cesse de se dégrader. Vous pourrez compter sur mon soutien résolu à vous accompagner dans la bataille de persuasion qui s'engage dès la semaine prochaine, pour permettre au premier tribunal de France, de disposer des effectifs à la hauteur des contentieux hautement spécialisés qu'il traite. Ce soutien ne sera pas que verbal, il sera également dans l'action, et l'affectation des moyens, autant que la première présidence le pourra.

M. le président du TJ de Bobigny, vous déployez une énergie impressionnante à procéder à une remontée vigoureuse de l'activité, vous donnez de votre personne et quand vous n'êtes pas JLD ou en comparution immédiate, vous voilà aux référés ou au surendettement. La construction de l'extension du tribunal, avec le soutien résolu de l'Etat, à porter un projet immobilier ambitieux, avec la sensible remontée des effectifs mise en œuvre par la DSJ, donne de belles perspectives à un chef de juridiction aussi enthousiaste et déterminé que vous, pour consolider le redressement qui ne pouvait plus attendre.

M. le président du TJ de Créteil, les difficultés n'ont pas manqué en 2020, vous avez su les traiter avec calme et dans l'unité. Le dynamisme de cette juridiction conduit la chancellerie à lancer régulièrement, des expérimentations au sein de ce tribunal, et je ne peux que me réjouir, au moment où une nouvelle aile du Palais de Justice est enfin ouverte, de vous savoir, comme toujours, sur tous les fronts, précis et méthodique.

M. le président du tribunal d'Evry, en attendant, vous aussi, la future extension, le grand défi de 2021 pour la juridiction sera la préparation minutieuse du procès de l'accident ferroviaire de Brétigny et nous travaillerons ensemble, portés par votre détermination à relever pareil défi, à la réussite, en temps et en heure, de ce procès hors normes.

Mme la présidente du TJ de Melun, pour la première fois depuis bien longtemps, les effectifs de magistrats du siège sont chahutés et malgré tout, vous maintenez la performance à un haut niveau, en ayant l'œil à tout, je dis bien à tout.

Quant à nos présidents de Sens et d'Auxerre, comment ne pas saluer votre engagement à l'un et à l'autre à trouver des solutions, malgré les difficultés qui sont votre lot quotidien.

Les échanges approfondis que j'ai pu avoir avec magistrats et fonctionnaires de vos deux juridictions distinctes, par bien des aspects, montrent la légitimité acquise, grâce à votre totale implication, en ces temps de crise.

Et qu'on le comprenne bien : en période de crise sanitaire, les vacances de poste ou les arrêts maladie sont plus durement ressenties dans une juridiction du groupe IV.

Mais précisément, alors que j'appelais de mes vœux, lors de ma prise de fonctions à l'automne 2019 que les présidents de ces « petits » tribunaux puissent bénéficier de juristes assistants à leurs côtés, la nouvelle politique de justice de proximité voulue par M. le Garde des Sceaux a permis de recruter, en un temps record, grâce aux efforts du SAR, 120 nouveaux personnels de catégorie A et B au bénéfice des neuf tribunaux du ressort, soit 21 juristes assistants, 14 contractuels de catégorie A et 85 contractuels de catégorie B.

Cette évolution favorable des effectifs, au service d'une nouvelle politique de proximité, a permis d'accueillir des profils distincts, selon les projets, aux

côtés des présidents, à la seule exception du TJ de SENS, mais nous y avons remédié par l'affectation d'un juriste assistant placé.

Chères présidentes et présidents, plusieurs défis majeurs vous attendent en 2021 :

- La réforme du divorce mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier dernier ;
- La réforme de l'aide juridictionnelle ;
- La probable entrée en vigueur du code de justice pénale des mineurs, au 31 mars prochain, si le parlement en confirme la date ;
- L'assignation civile avec prise de date au 1^{er} juillet prochain ;
- La forte montée en charge des juges des Libertés et de la Détention avec le contrôle de la contention et de l'isolement des personnes hospitalisées sous contrainte mais aussi la mission de vérifier les allégations de conditions indignes de détention des personnes incarcérées.

Espérons que le chevauchement de deux procédures et les stocks de dossiers dans les tribunaux pour enfants, les trames nécessaires pour toutes les procédures nouvelles, l'adaptation des applicatifs informatiques et les moyens en magistrats et personnels de greffe seront bien au rendez-vous. C'est une inquiétude majeure pour ce qui concerne nos juges des Libertés et de la Détention qui risquent d'être en nombre insuffisant.

Au terme de mon propos, il me revient de répondre modestement à une question essentielle que vous êtes en droit de vous poser et de former deux vœux.

La question tout d'abord.

Et si un confinement du type de celui vécu au printemps dernier, était de nouveau mis en place par les pouvoirs publics, l'institution judiciaire serait-elle mieux armée pour y faire face ?

La réponse est :

OUI, assurément OUI, même s'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Les chefs de cour, de visio conférence en visio conférence avec la chancellerie, ont pu faire remonter les faiblesses, les améliorations à apporter, les équipements à obtenir ou à moderniser et c'est en fin d'année 2020 que les équipes du secrétariat général du ministère de la Justice et de la direction des services judiciaires ont pu assurer le déploiement, sur l'ensemble du ressort, de

tout ce qui nous était indispensable et que nous sollicitons avec insistance, pour « tenir » en situation de crise.

Pour faire simple et en allant, là encore à l'essentiel, tous les greffes de toutes les formations civiles de la cour d'appel de Paris, sont dorénavant dotés d'un équipement informatique permettant de travailler à distance et de se connecter à l'applicatif civil WINCI CA. Ce n'est pas le cas pour tous les applicatifs, loin sans faut mais nous avons incontestablement avancé.

Ce que nous devons retenir de cette terrible année, c'est que nous avons su nous écouter les uns les autres, et progresser tous ensemble, étant tous animés par une seule volonté infaillible, indestructible, irrépressible : toujours mieux répondre à notre idéal d'une justice efficace et moderne, au service de nos concitoyens.

Deux vœux ensuite :

En cette période de l'année où l'on présente nos vœux, avec un peu plus de gravité que les années précédentes, je forme le vœu qu'une intense politique de vaccination de l'ensemble de ses personnels soit mise en place, à bref délai, par le ministère de la Justice. C'est une attente forte qui s'exprime en juridiction.

Second vœu :

Au terme d'une année 2020 où l'institution judiciaire a été critiquée, malmenée, houspillée et parfois dénigrée, sans méconnaître pour autant nos failles et nos faiblesses, en m'exprimant sous le seul prisme de l'engagement de toutes celles et de tous ceux qui servent la Justice et qui ne méritent pas ces attaques incessantes et inutilement personnalisées, au regard de ce que nous avons entrepris, maintenu, consolidé, effectué et mené à bien tout au long de cette année, comme les années précédentes, je forme le vœu d'une approche bienveillante de notre travail. J'espère voir émerger une plus grande considération pour l'autorité judiciaire, un plus grand respect de nature à fortifier l'Etat de droit et non des attaques visant à le fragiliser, la Justice étant un des biens les plus précieux, en Démocratie.

Madame la procureure générale, vous avez la parole pour vos réquisitions.

Monsieur le Bâtonnier, vous avez la parole.

La Cour vous donne acte, Madame la procureure générale de vos réquisitions,

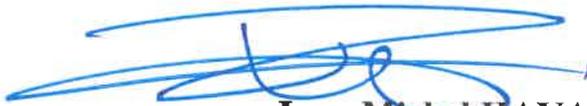
Constate qu'il a été satisfait aux prescriptions de l'article R-111-2 du code de l'organisation judiciaire, dit que du tout, il sera dressé procès-verbal, versé aux minutes de la juridiction.

Madame la procureure générale, avez-vous d'autres réquisitions?

A l'issue de la présente audience solennelle, la Cour ne pourra convier ses invités à la traditionnelle réception qui la suit. Nous en sommes profondément désolés.

L'audience solennelle est levée.

Paris, le 14 janvier 2021



Jean-Michel HAYAT